



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'inacceptable recul du Gouvernement aggrave les difficultés d'accès aux soins orthophoniques, une décision et une méthode d'un autre âge !

Paris, le 19 mars 2021

Le Gouvernement bloque de façon incompréhensible, à la dernière minute, l'accès direct aux soins orthophoniques ; il s'agit d'un recul pour tous les patients et pour toute une profession.

Sans aucune concertation, il a fait voter un amendement surprise, qui traduit une méconnaissance totale des modalités de prescription en orthophonie et de la réalité du terrain. En effet, non seulement cet amendement annule la mention de la possibilité de l'accès direct aux soins orthophoniques, mais il ajoute une mention inappropriée autorisant l'ajustement des prescriptions.

C'est un véritable désaveu des travaux des parlementaires qui pourtant étaient parvenus à un consensus, à l'issue des nombreux échanges entre le Sénat et l'Assemblée Nationale. Ce texte stabilisé avait reçu le soutien des orthophonistes et des médecins concernés par cette avancée.

C'est une méthode gouvernementale inacceptable, qui passe en force, à quelques heures du scrutin à l'Assemblée nationale, et fait fi des principes démocratiques de base et de la concertation.

La suppression préalable par le gouvernement, de l'amendement de la rapporteuse de la loi qui précisait les modalités de cet accès direct pour faciliter la coordination est un recul inacceptable

Cette suppression réduit à néant tous les travaux des parlementaires qui étaient parvenus à un accord au terme d'une longue procédure législative, en accord avec les aspirations d'une profession. Cela traduit une méconnaissance totale du parcours de soins des patients.

L'amendement proposé initialement ne remettait nullement en question le rôle et le diagnostic du médecin, il permettait de faciliter et d'améliorer le parcours global du patient, tout en maintenant une coordination sécurisée par le compte-rendu de bilan.

Rappelons en outre que, depuis plusieurs décennies, le diagnostic orthophonique est officiellement reconnu, et que les orthophonistes et les médecins travaillent en parfaite coordination, dans l'intérêt du patient.

Présentation de la FNO : Syndicat professionnel qui fédère 8 200 orthophonistes, la FNO représente l'Orthophonie et les orthophonistes aux niveaux national et local. Elle vise à défendre et promouvoir leur exercice et à améliorer la qualité des soins, pour les patients et pour le système de santé.

Contact presse : Anne DEHÊTRE – 06 78 12 51 48

Fédération Nationale des Orthophonistes

145 boulevard de Magenta 75010 Paris - Tel : 01 40 35 63 75 - Courriel : contact@fno.fr

www.fno.fr